



Procès-verbal

Assemblée générale annuelle (AGA) 2022

du mercredi 27 avril 2022 à 19 h

Tenue virtuellement via Google Meet

Présences :

Mélanie BRONSARD, Maxime BURGOYNE-CHARTRAND, Nathalie CHAREST, Stéphane CÔTÉ, Alexandra COUPLÉE, Sylvain DUCLOS, Frédéric JEAN, Raoul KAMGA, Paskal LAUZON, Stéphane LAVOIE, Annie LÉVESQUE, Maxime PELCHAT, Kevin PYE, Clément LEMAITRE-PROVOST, Solange LEMAITRE-PROVOST, Sophie RITCHOT, Jessy RODRIGUE, Mario TREMBLAY

Documents de la rencontre :

- [Assemblée générale annuelle du 27 avril 2022](#)
- [Modification aux règlements généraux](#)

1. Ouverture de l'assemblée

a. Nomination d'une présidence d'assemblée

Stéphane Lavoie est proposé. Proposition adoptée à l'unanimité.

b. Nomination d'un secrétaire

Maxime Pelchat est proposé. Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Jessy Rodrigue, dûment appuyée par Raoul Kamga, l'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 14 avril 2021

Sur proposition de Paskal Lauzon, dûment appuyé par Nathalie Charest, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2021, tel que présenté. Adoptée à l'unanimité.

4. Bilan de l'année

a. Ressources humaines

Stéphane Lavoie fait le survol des départs et des embauches dans l'équipe permanente. Il précise que les finances ont été tenues par Sophie Ritchot et Clément Lemaitre-Provost, avec l'aide du comptable, Richard Morin. Il est

ensuite question de l'élimination du bureau de l'AQUOPS ; l'équipe est désormais en télétravail et un entrepôt est loué pour l'entreposage.

b. Conseil d'administration

Mario Tremblay présente les différents comités reliés au conseil d'administration et précise qu'une journée d'orientation a eu lieu au mois d'août. La nouvelle mission de l'AQUOPS est alors présentée : *Apprendre ensemble à l'ère du numérique!* On rapporte qu'une formation sur la gouvernance a été offerte à tous les administrateurs et que trois administrateurs ont suivi une formation sur la gestion financière d'un organisme sans but lucratif.

c. Le 40^e colloque

Mario Tremblay présente différentes statistiques reliées à la présentation du 40^e colloque de l'AQUOPS, en rappelant le contexte pandémique et celui de grève au Hilton Québec dans lesquels il s'est déroulé.

d. Points forts de 2022

Frédéric Lavoie rappelle d'abord l'événement hors colloque vécu le 23 février 2021 en soirée. Sous le thème *La technologie pour moi, c'est...*, trois conférenciers ont pu s'exprimer, soit François Guité, Marie-Hélène Marcoux et Tommy Néron-Tremblay. On précise ensuite que le banquet du 40^e colloque a été une réussite. Enfin, la baisse du coût d'inscription pour participer au colloque a diminué, ce qui a été fort apprécié.

e. Revue des lauréats des prix CHAPO

Frédéric Lavoie présente les trois récipiendaires 2022, soit Johanne Lacombe, François Lake-Héon et Guy Picard.

f. Revue des membres institutionnels

Frédéric Lavoie présente les membres institutionnels de la dernière année.

Suite à la présentation du bilan annuel de l'association, Stéphane Côté commente que, en raison du changement à l'hôtel Delta, il y a eu de l'attente pour les déjeuners. Il demande le nombre de participants en présence versus en virtuel. Stéphane Lavoie élabore sur la problématique vécue cette année

au niveau de la restauration et précise qu'il y a eu, de façon approximative, 1000 participants en présence et 200 en virtuel.

5. Lecture et adoption des états financiers 2021

a. *Présentation des états financiers au 30 juin 2021*

Clément Lemaitre-Provost présente les états financiers préparés par la firme Richard Morin et précise que 2021 est une bonne année en comparaison avec 2020. Une présentation des placements et de l'emprunt de 60 000\$ du gouvernement fédéral est aussi faite. Il précise que le paiement de l'emprunt est dû au 31 décembre 2022.

b. *Choix d'une firme de vérification*

Il est proposé de poursuivre avec la firme Richard Morin. Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Modification aux règlements généraux

a. *Bloc 1*

Maxime Pelchat présente les modifications proposées au bloc 1 :

- *Siège social (article 3)*

Le nouveau siège social est CP 35069 Fleury, Montréal, QC H2C 3K4

- *Mission de l'organisme (article 7)*

La mission de L'Association québécoise des utilisateurs d'outils technologiques à des fins pédagogiques et sociales (AQUOPS) est d'Apprendre ensemble à l'ère du numérique.

- *Catégories des membres (article 9)*

9.4. Modalités du membership

9.4.1. Cotisation annuelle

Le taux de cotisation est fixé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale.

9.4.2. Durée du membership

Le membership s'active au moment du paiement jusqu'à la veille de la tenue du colloque de l'année scolaire suivante.

9.4.3. Les avantages du membership

9.4.3.1. Les membres individuels bénéficient d'un accès à au moins un événement virtuel ou en présentiel par année, en sus du colloque.

9.4.3.2. Une cotisation pour une deuxième année consécutive donne accès au prix lève-tôt (15 %) en tout temps à l'inscription au prochain colloque.

9.4.4. Carte de membre

Une carte de membre numérique sera émise sur demande par le secrétariat de l'organisme attestant de l'acceptation d'une candidature et de l'acquittement de la cotisation annuelle.

- *Assemblée annuelle (article 13)*

13.3.2. Avec l'appui d'une majorité simple (50%+1 des membres votants présents), l'assemblée générale peut :

Élire les administrateurs;

Désigner un vérificateur externe;

13.3.3. Avec l'appui d'au moins $\frac{2}{3}$ des membres présents à l'assemblée, l'assemblée générale peut :

Ratifier les règlements modifiés par les administrateurs de l'année.

Modifier les statuts et règlements (détails à l'article 47)

Dissoudre l'association (détails à l'article 49)

Il n'y a aucune question de l'assemblée et un vote est demandé. Sur proposition de Maxime Pelchat, dûment appuyé par Frédéric Lavoie, il est résolu d'adopter les changements présentés au bloc 1 (articles 3, 7, 9 et 13). Adopté à l'unanimité.

b. *Bloc 2*

Maxime Pelchat présente les modifications proposées au bloc 2 :

- *Composition du CA (article 18)*

18.1 Membres indépendants

Le conseil d'administration peut nommer jusqu'à deux (2) administrateurs indépendants pour un mandat de deux (2) ans.

18.1.1 Pour être considéré comme administrateur indépendant, la personne :

ne doit pas avoir de liens de dépendance avec les autres membres élus du conseil d'administration ne doit pas être liés, de près ou de loin, au milieu d'éducation québécois, ni au milieu de la haute technologie ou faire partie de ces deux secteurs d'activités ou encore, y avoir travaillé ou participé d'une quelconque manière.

18.1.2 La procédure de mise en candidature pour ces administrateurs indépendants sera celle prévue au Règlement et les candidats devront être en mesure d'établir qu'ils sont indépendants et désintéressés.

- *Élections (article 19)*

19.2 Toute mise en candidature doit être signée par le candidat et contresignée par trois membres de l'organisme et transmise au secrétaire de l'organisme au moins 10 jours avant le début de l'assemblée générale annuelle.

- *Réunions au CA (article 26)*

26.2. Convocation et lieu

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le secrétaire ou le président, soit sur instructions du président soit sur demande écrite d'au moins deux administrateurs. Elles sont tenues à tout endroit physique ou virtuel désigné par le président ou le conseil d'administration. Si tous les administrateurs sont d'accord, ils peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par tout moyen utile leur permettant de communiquer entre eux.

Sur proposition de Maxime Pelchat, dûment appuyé par Jessy Rodrigue, il est résolu d'adopter les changements présentés au bloc 2 (articles 18, 19 et 26). Adopté à l'unanimité.

7. Ratification des actes des administrateurs

Présenté par Stéphane Lavoie, et prenant acte de la teneur de l'actuelle présentation du conseil d'administration, du rapport financier 2021-2022 déposé par le conseil d'administration, ainsi que des orientations qui découlent de la réflexion stratégique du 28 août 2021, sur proposition de Stéphane Côté, dûment appuyé par Frédéric Jean, il est résolu que les actes des administrateurs pour l'exercice 2021-2022 soient ratifiés. Adopté à l'unanimité.

8. Élections aux postes d'administrateurs de l'AQUOPS

a. Nomination d'une présidence aux élections

Sur proposition de Stéphane Lavoie, dûment appuyé par Paskal Lauzon, Mario Tremblay est nommé président aux élections. Adopté à l'unanimité.

Mario Tremblay présente les postes disponibles pour la prochaine année :

- 6 postes d'administrateur de 2 ans ;
- 1 poste d'administrateur de 1 an ;
- 2 postes de membres délégués.

b. Présentation des candidats

Six candidatures ont été soumises :

- Mélanie BRONSARD, conseillère pédagogique, Collège de Montréal ;
- Raoul KAMGA, professeur en intégration du numérique en éducation, Université du Québec à Montréal (UQAM) ;
- Paskal LAUZON, enseignant, Centre de services scolaire des Mille-Iles (CSSMI) ;
- Stéphane LAVOIE, conseiller pédagogique, Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSGS) ;
- Clément LEMAITRE-PROVOST, enseignant, Centre de services scolaire de Laval (CSSL) ;
- Annie LÉVESQUE, enseignante, Collège Sainte-Anne.

Notons que la candidature de Patric Fontaine ne peut être considérée comme il est absent de l'assemblée générale annuelle.

c. Résultats

Comme le nombre de candidatures soumises est en deçà du nombre de postes vacants, aucune élection n'est prévue et les candidats sont élus par acclamation pour siéger au conseil d'administration pour une durée de deux ans.

9. Points divers

a. Motion de remerciement

Stéphane Lavoie souligne l'engagement de quatre administrateurs qui quittent ce soir, soit Alexandra Coullée (1 an), Guylaine Martel (16 ans), Maxime Pelchat (5 ans) et Mario Tremblay (2 ans).

b. Prix de présences

Frédéric Jean remporte l'inscription au colloque de l'AQUOPS 2023.

Stéphane Côté et Keven Pye remportent deux choix de cadeaux à l'effigie de l'AQUOPS.

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Frédéric Lavoie, appuyée par Kevin Pye, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 20 h 06. Adoptée à l'unanimité.

Stéphane Lavoie

Président

Maxime Pelchat

Secrétaire